



## Victime mariage gris je souhaite obtenir des renseignements

Par **femmebrisee**, le **31/07/2013** à **16:48**

Bonjour.

De nationalité française, je me suis marié avec un marocain que j'ai ramené en France en 2011. À son arrivée, il a commencé à être violent. Il a été condamné à 6 mois de prison et de deux ans de mise à l'épreuve. Nous nous sommes séparés 4 mois après son arrivée. Je suis actuellement en procédure de divorce. Deux audiences de procédure sont déjà passées mais M. a ralenti la procédure en ne donnant pas ses conclusions depuis plus de 3 mois. Cela fait bientôt 2 ans que la procédure a été mise en route. Son visa vie privée et familiale de 1 an s'est terminé le 19 décembre dernier. Il obtient des récipients et son dossier est en contentieux à la préfecture. Comment lui retirer son titre de séjour ? Sachant que j'ai envoyé des courriers à la préfecture pour expliquer ma situation qui sont restés sans réponses. Lorsque j'appelle la préfecture pour avoir des informations, c'est sans succès. Mr. travaille de temps en temps et est hébergé chez sa tante. Je ne sors plus de chez moi par peur de le croiser.

Par **pseudozut**, le **02/08/2013** à **17:52**

bonsoir,

pour tout problème, il faut taper sa question sur g.le et vous trouverez des dossiers sur ce problème

de toute façon, on a beau donner notre avis sur ce type de relation mixte ; mais chacun fait à sa guise sans tenir compte des récits relatés

et ensuite.....

courage

bonne soirée

Par **pancras**, le **04/08/2013** à **02:46**

Bjr,

Si votre partenaire a été condamné à 6 mois avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve, ma pauvre Dame, c'est qu'il a dû vous rouer de coups. Vous dites que vous ne sortez plus de chez vous de peur de le croiser. Le juge pénal n'avait-t-il pas assorti sa décision d'une mesure d'éloignement c'est-à-dire d'une interdiction de vous approcher?? N'y-a-t-il pas une mesure d'urgence prise par le JAF?

Je ne pense pas que la préfecture soit restée insensible à votre situation. Vos courriers ont dû certainement être pris en compte. Ils savent en tous les cas qu'il y a eu une rupture de la vie commune. Son titre de séjour VPF ne lui a pas été renouvelé (votre présence quoiqu'il en soit était nécessaire pour le renouvellement du titre). Mais, je pense que c'est tout ce qu'ils peuvent faire à mon avis....

C'est comme le cas des étrangers qui sont parents d'enfants français (les bébés "papiers"; c'est horrible à dire mais c'est une réalité). Même si les partenaires français envoient des courriers à la préfecture pour expliquer que le partenaire a été violent/que le/la partenaire n'était intéressé(e) que par le titre de séjour, que voulez-vous que la préfecture fasse dans ces conditions? Honnêtement, je ne pense pas qu'ils puissent faire grand chose ?

C'est normal que votre partenaire ralentisse la procédure de divorce. Il a dû obtenir des "conseils" auprès d'ex-conjoints de français qui sont passés par là. Ils savent très bien qu'en faisant "durer" la procédure de divorce, ils auront des récépissés. Il leur suffit de trouver un travail -me semble-t-il et d'après ce que j'ai compris - et le tour est joué. Et les ex-époux (-ses) n'ont plus que les yeux pour pleurer.....

Vous pouviez peut-être demander l'annulation de votre mariage. Mais, la dessus, je ne peux malheureusement pas vous conseiller. cf. un bon article à ce sujet : <http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/mariage-gris-blanc-definitions-consequences-11172.htm#.Uf2kQW1vrhc>

La seule chose ici, c'est qu'il a fait l'objet d'une condamnation; avec sursis certes mais cela va peut-être figurer sur son casier judiciaire - les préfectures doivent certainement vérifier le casier judiciaire car je ne pense pas qu'elles octroient ou renouvellent des titres de séjour à des étrangers ayant un casier judiciaires long de deux pages (si j'ose dire...)... (ici, dans le cas où il ferait une demande de titre de séjour salarié ou autre ...).

Oubliez cette histoire, tournez la page et essayez de reconstruire votre vie. C'est un très mauvais moment à passer mais ça ira mieux quand tout sera terminé...

Par **Jibi7**, le **04/08/2013** à **08:52**

Bonjour Femmebrisee

Si vous avez des éléments, des témoins, des photos etc.. qui vous permettent de confirmer

que votre mariage dit gris n'était que pour abuser de votre situation il vous sera plus simple et plus rapide de creuser du côté de l'annulation .

Si vous avez la preuve que par ex il a eu des condamnations au Maroc ou des témoignages de violence antérieures au mariage , s'il a déjà été marié, ..il faut les produire à la fois au pénal (la récidive ne pourra pas être prise à la légère) et pour le renvoi chez lui... A moins que Hollande ne fasse comme le roi du maroc et libère des criminels...leur donner des papiers sera difficile avec du pénal et du civil sur le dos.

plusieurs articles et discussions sur les forums concernent ce problème sur legavox, consultations juridiques.net etc..

Par **femmebrisee**, le **04/08/2013 à 13:50**

Bonjour,

Merci pour vos reponses. Pour vous repondre pancras j'ai essayé d'entamer unz procedure d'annulation.de mariage mais sans resultat. J'ai consulté une vingtaine d'avocat qui mon.refuser le dossier par manque de preuve. Ayant du quitter mon emploi a cause d une serieuse depression je ne suis qu a l'aide juridictionnelle et les avocat n'aime pas trop sa. Pour l'ordonnance d éloignement elle etait d une duree de seulement 6 mois . Donc Mr en profite pour etre la lorsque je sors. J'ai porter plainte maos sans suite car pas de preuve.

Quand a sa vue anterieur au Maroc je sais a present qu il avait eu deja des soucis avec la police mais comme vous le savez la corruption.au maroc est tras presene et son pere ayant des relation.avec des haut fonctionnaire lui a zffacer son casier qui est devenu blanc comme.neige.

Le probleme dans mon cas c est que sa famille (tante...) qui etait de proche amis on eux tt organiser. Ils admettent aujord hui avoir tt fait pour nous rapprocher et qu il vienne en france. Mais il.ne temoignerons.jamais contre lui trop content d'avoir reussient leur coup.

De plus jai a ma connaissance qu un homme en france qui est comme son.representant l'aide dans ses demarche. Cete homme tres connu par la police la prefecture et les juge "aide les jeunes" dans leur affaire en contrepartie d un salaire. Ayant des "pistons" je sais qu il a deja pu sortir des personnes dans des cas bien.plus grave.

J'essais.de m'en sortir mais comment faire? Je sais que ce qui est fait est fait et la prochaine fois j'y reflechirais a deux fois avant de comettre une pareil betise.